

# BIENVENUE



Le webinaire

« La Caf & vous :  
votre actualité  
est la nôtre »

commence à 9h30.  
Merci de patienter.



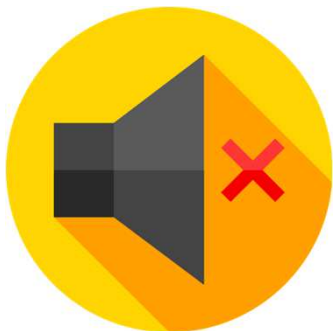
« La Caf & vous :  
votre actualité  
est la nôtre »

Animé par :

- Danielle Ajarike
- Sylvie Chenu
- Isabelle Fortin
- David Vullierme

# Informations pratiques

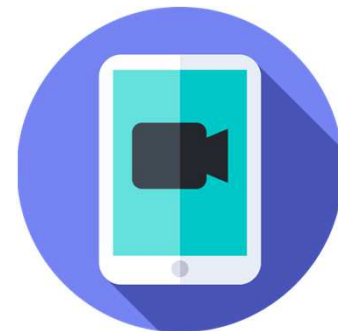
---



Éteindre  
votre micro  
et votre caméra



Poser vos questions  
en direct ou sur le  
tchat



Webinaire  
enregistré

# Au programme

## Actualités du mois

1. Parcours TI – Dispositif Help

## Côté allocataires

1. Application des nouvelles mesures de neutralisation (Rsa)
2. Renouvellements : Avi, Garres, Ressources et Aide au logement
3. Téléprocédure étudiant boursier
4. Incitation à la sécurisation d'une adresse mail

## Chiffres du mois et temps d'échanges



# ACTUALITÉS

# Parcours des travailleurs non salariés (TI)

## # Sommaire

### 1 - Contexte et Objectif

- ✓ Pourquoi des pages nationales et locales

### 2 – Pages nationales CAF.FR

- ✓ Où trouver nos pages ?
- ✓ Contenu

### 3 – Pages locales CAF.FR

- ✓ Où trouver nos pages ?
- ✓ Contenu

### 4- HELP : Offre de service coordonnées travailleurs indépendants

- ✓ Repérage des assurés en situation de fragilité
- ✓ Communication vers les allocataires
- ✓ Circuit HELP
- ✓ Dispositif Help à la Caf 44
- ✓ Chiffres clés depuis le début de l'année 2024

### 5- Questions

# Le parcours TI

## # Contexte et objectifs

### Contexte :

- ✓ Les démarches administratives sont souvent des freins en opposition avec la volonté prioritaire de développer une activité
- ✓ Fragilisés lors de la crise sanitaire et par le contexte économique d'aujourd'hui auxquels peuvent s'ajouter des problématiques familiales ou de santé, les travailleurs indépendants n'ont pas tous une protection optimale contre les risques.
- ✓ Il existe une multitude de situations de non-salariés qui demande une analyse en Caf pas toujours en rapport avec le « ressenti » du Travailleur Indépendant. En Caf, plusieurs codifications sont possibles. Cette situation génère des contacts CAF/Allocataires multiples et rallonge les délais de traitement.

### Objectifs de ce parcours :

- ✓ Proposer une réponse de premier niveau en situation d'accueil ou de traitement de dossiers
- ✓ Orienter l'allocataire pour lui permettre de trouver des réponses à ses questions

# Le parcours TI – Le Caf.fr

## # Pourquoi les pages locales ?

En Loire-Atlantique, le Département n'applique pas les mêmes règles de codification que le national.

Cette différence de codification impacte :

- ✓ la manière de déclarer les ressources
- ✓ le calcul des prestations en Caf (Rsa, PPA et aide au logement).



# Le parcours TI – Pages nationales Caf.fr

## # Où trouver nos pages ?

Caf.fr/Vie Professionnelle/ travailleur non-salarié

### Vie professionnelle

- Emploi
- Rsa
- Prime d'activité
- Travailleur non salarié
- Travail à l'étranger
- Retraite

Consulter



[pages nationales TI](#)

# Le parcours TI – Pages nationales Caf.fr

## # Contenu

### Parcours indépendants, travailleurs non salariés

#### Vous êtes indépendant affilié au régime général de la sécurité sociale des indépendants ?

Artisan, commerçant et profession libérale (réglementée ou non réglementée) ou auto-entrepreneur, la Caf et l'Urssaf s'associent pour vous informer sur les droits et les services dont vous pouvez peut-être bénéficier. comme les aides du CPSTI (Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants).

#### Vous êtes travailleur non salarié non affilié au régime général de la sécurité sociale des indépendants ?

Artiste auteur, président de SAS, gérant minoritaire / égalitaire, ... Vous déclarez des BIC, BNC, des rémunérations de gérance, auprès de l'Urssaf et du service des impôts ... Ce parcours vous concerne aussi.

#### Bon à savoir :

Si vous êtes artiste auteur et que vous recevez uniquement des droits d'auteurs déclarés en Traitements et salaires, vous êtes considéré comme salarié. Si vous recevez des BNC et des rémunérations, alors vous vous êtes considéré comme travailleur non salarié et vous êtes concerné par ce parcours.

Quelle est votre situation professionnelle ?

Auto-entrepreneur (commerçant, artisan ou profession libérale)	Artiste-auteur, vendeur à domicile, colporteur ou correspondant de presse	Commerçant, artisan ou profession libérale
Gérant de société (gérant non salarié)	Cotisant solidaire non affilié à la MSA	Situation particulière : président de SAS

# Le parcours TI – Pages nationales Caf.fr

Quelle est votre situation professionnelle ?

Auto-entrepreneur (commerçant, artisan ou profession libérale)

Artiste-auteur, vendeur à domicile, colporteur ou correspondant de presse

Commerçant, artisan ou profession libérale

Gérant de société (gérant non salarié)

Cotisant solidaire non affilié à la MSA

Situation particulière : président de SAS

Quel type de revenus déclarez-vous ?

Chiffres d'affaires/Recettes (régime Micro BIC/Spécial BNC)

Bénéfices/Déficits (régime réel ou réel simplifié)

Connaissez-vous des difficultés dans votre activité professionnelle ?

Oui

Non

Êtes-vous concerné par un changement de situation personnelle ?

Oui

Non

Avez-vous déclaré votre situation à la Caf (situation personnelle, professionnelle, coordonnées...) ?

Oui

Non

# Le parcours TI – Pages nationales Caf.fr

## # Mon parcours personnalisé

### 3 étapes avec ma Caf



En cliquant sur chacune des images, vous êtes orienté vers la rubrique choisie :

1. l'Espace Mon Compte pour vérifier votre profil et les informations connues par votre Caf,
2. la rubrique Droits et prestations pour consulter l'ensemble des aides de la Caf,
3. la page dédiée au rendez-vous personnalisé.

# Le parcours TI – Pages nationales Caf.fr

## # Des offres et des services adaptés à ma situation

- **Des aides de la Caf** pour accompagner les moments importants de votre vie. Sur [caf.fr](http://caf.fr), découvrez tous les droits et l'accompagnement dont vous pouvez peut-être bénéficier concernant :
  - **Votre vie personnelle et votre famille** : la [prestation d'accueil du jeune enfant](#) et notamment la [prestation partagée d'éducation de l'enfant \(PreParE\)](#) si vous suspendez votre activité pour vous occuper de vos enfants ;
  - **Votre vie professionnelle** : le [revenu de solidarité active \(Rsa\)](#), ou la [Prime d'activité](#) pour compléter vos revenus ;
  - **Votre logement** : l'[aide au logement](#) ou la [prime de déménagement](#) ;
  - **Votre handicap ou celui d'un proche** : l'[allocation aux adultes handicapés \(Aah\)](#), l'[allocation d'éducation de l'enfant handicapé \(Ae eh\)](#), l'[allocation journalière du proche aidant \(Ajpa\)](#)...
  - les [accidents de vie](#) et la [perte d'un proche](#).
- **Des parcours personnalisés en ligne** pour un accompagnement spécifique pour préparer l'[arrivée d'un enfant](#) ou lors d'[une séparation](#).
- **Un simulateur de vos droits** pour découvrir en quelques clics les prestations sociales dont vous pouvez bénéficier.
- **La déclaration de vos ressources pour un calcul juste de vos droits.** Pour bien déclarer, vous pouvez consulter le [guide pas à pas](#) adapté à votre statut d'artiste-auteur, vendeur à domicile, colporteur de presse, correspondant de presse non affilié à l'Urssaf et soumis au régime fiscal du micro BIC/Spécial BNC.
- **La déclaration de votre changement de situation professionnelle ou de statut.** Pour des droits ajustés, pensez à déclarer votre changement de situation sur [caf.fr](http://caf.fr) et à envoyer les informations ou documents justificatifs nécessaires :



# Le parcours TI – Pages nationales Caf.fr

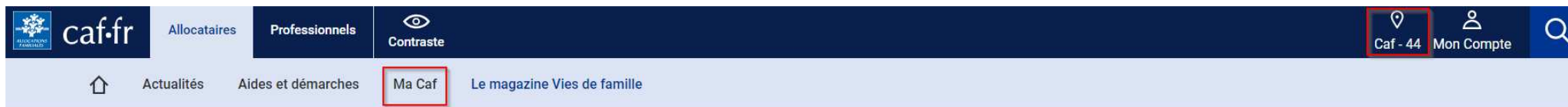
## # Des offres et des services adaptés à ma situation

Mes changements	Ce que je dois déclarer
J'arrête mon activité d'auto-entrepreneur	Je dois déclarer sur caf.fr mon changement de situation et envoyer une attestation de radiation de l'Urssaf via transmettre un doc.
Je commence une activité salariée en plus de mon activité d'auto-entrepreneur	Je dois envoyer un mail à ma Caf en indiquant la date de début de l'activité salariée ainsi que les coordonnées de mon employeur.
Je commence une activité de travailleur indépendant en plus de mon activité d'auto-entrepreneur	Je dois envoyer un mail à ma Caf en indiquant la date de début de cette nouvelle activité avec la copie de mon memento fiscal.
Je suspends mon activité d'auto-entrepreneur pour m'occuper de mes enfants	Je dois déclarer sur caf.fr mon changement de situation et envoyer une attestation sur l'honneur précisant la date de suspension de mon activité via transmettre un doc.

- **Des offres des services d'action sociale de votre conseil départemental** pour ceux qui rencontrent des difficultés individuelles, familiales, économiques ou sociales : informations, orientation ou aides ponctuelles ou durables, adaptées à chaque situation.
- **Un service partenaire pour gérer votre activité au quotidien.**
  - Artiste-auteur, diffuseur d'œuvres et commerçant d'art - Urssaf.fr vous accompagne et répond à vos questions sur votre statut d'artiste-auteur, vos droits et vos démarches.
  - Le portail de l'Urssaf vous accompagne également dans vos démarches si vous êtes vendeurs à domicile, colporteurs et correspondants de presse.

# Le parcours TI – Pages locales Caf.fr

Caf.fr/Caf 44/Onglet Ma caf/ Vie Professionnelle – S’informer sur les aides /Travailleurs indépendants-Découvrir l’aide



## A la une en ce moment



VIE PERSONNELLE

Actualité nationale

04.11.2024

### A la Caf, des solutions pour tous les parents !

+ LIRE L'ARTICLE



# Le parcours TI – Pages locales Caf.fr

## # Où trouver nos pages ?



[Pages locales TI Loire-Atlantique](#)



# Le parcours TI – Pages locales Caf.fr

## # Contenu



### Droits Caf

Prime d'activité, RSA... les travailleurs indépendants peuvent percevoir des prestations Caf, sous certaines conditions.

[En savoir plus](#)

- Différentes aides pour les TNS
- Conditions d'accès au droit
- Simulation



### Démarches Caf

Des particularités existent quant aux démarches à effectuer pour les travailleurs indépendants. Explications.

[En savoir plus](#)

- Les différentes démarches sur le caf.fr
- Différents cas explicatifs de comment déclarer ses ressources en fonction de la prestation demandée et de sa catégorie de TNS
- FAQ



### Protection sociale

Travailleur indépendant, êtes-vous bien protégé ? Faites le point sur votre protection sociale.

[En savoir plus](#)

- Offre globale de service de la sécurité sociale (HELP TI)

# Offre de service coordonnée travailleurs indépendants

# HELP!

Convention de partenariat entre l'Urssaf, la Caf, la Carsat et la Cnam, signée et déployée en 2022.

Objectif : Améliorer l'accès aux droits des travailleurs indépendants (allocataires ou non).

Public : Cotisants à l'URSSAF


# Offre de service coordonnée travailleurs indépendants

## # Repérage des assurés en situation de fragilité




### SOMMAIRE KIT DE FORMATION HELP!

**H** ARMONISER LES  
**E** CHANGES ENTRE  
**L** ES  
**P** ARTENAIRES




**Q3** : Votre état de santé ou celui de votre famille rend-t-il difficile la poursuite de votre activité professionnelle ?

**Q4** : Vous ou votre famille, avez-vous des difficultés pour vous faire soigner ? (Droits, coût, recherche de professionnels de santé, autre...)




**Q10** : Vous avez plus de 60 ans et vous souhaitez une information et/ou un accompagnement pour préparer votre passage à la retraite ?



**Q1** : Rencontrez-vous fréquemment des difficultés pour le paiement de vos cotisations ?

**Q2** : Avez-vous été confronté à un problème particulier (conjoncturel, personnel, événements extérieurs) ayant un impact sur votre activité professionnelle ?



**Q5** : Percevez vous des prestations de la CAF ?

**Q6** : Connaissez-vous des difficultés financières ?

**Q7** : Votre revenu annuel du foyer est-il inférieur ou égal à 38160€ ?

**Q8** : Connaissez-vous des difficultés dans votre vie personnelle ou vie de famille (garde enfant, congé parental, séparation, accident de la vie...)?

**Q9** : Vous ou un des membres de votre famille est-il en situation de handicap ?



# Offre de service coordonnée travailleurs indépendants

## # Communication vers les allocataires

### TRAVAILLEUR INDÉPENDANT : ÊTES-VOUS BIEN PROTÉGÉ ?

FAITES LE POINT SUR VOTRE PROTECTION SOCIALE  
EN VOUS POSANT QUELQUES QUESTIONS.



- Rencontrez-vous fréquemment des difficultés pour payer vos cotisations ?
- Avez-vous été confronté à un problème impactant votre activité professionnelle ?
- Votre état de santé peut-il être aggravé par la poursuite de votre activité professionnelle ?
- Rencontrez-vous des difficultés pour financer des soins ou dispositifs médicaux ?
- Avez-vous dû renoncer à des soins ?
- Avez-vous des enfants de moins de 25 ans à charge ?
- Rencontrez-vous des difficultés en matière de vie familiale (parentalité, aide à domicile, logement, garde d'enfants...) ?
- Rencontrez-vous des difficultés pour préparer votre départ à la retraite ?

Vous répondez oui  à une ou plusieurs de ces questions ?

La Caf, la Cnam, l'Urssaf et la Carsat peuvent vous aider et s'engagent à vous proposer une offre de service coordonnée, adaptée à vos besoins spécifiques.

#### COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- 1 Créez un compte sur : [www.demarches-simplifiees.fr/commencer/accompagnement\\_coordonne\\_44](http://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/accompagnement_coordonne_44).
- 2 Répondez à une dizaine de questions par oui ou non : 5 minutes suffisent.
- 3 C'est terminé ! Vos réponses sont transmises aux organismes concernés pour analyse de vos besoins. Ils reviendront ensuite vers vous.



Flyer distribué aux allocataires à accueil



Une communication externe sur l'offre de service globale est prévue début 2025 (campagne par mails ou courriers).

# Offre de service coordonnée travailleurs indépendants

# Circuit **HELP!**

Repérage des assurés en situation de fragilité



Remplissage d'un questionnaire sur le site: [demarches-simplifiees.fr](http://demarches-simplifiees.fr)



Centralisation et analyse par l'Urssaf envoi à chaque organisme de Sécurité Sociale concerné



Réception du dossier en CAF 44 dans la boîte mail dédiée



Prise en charge par 4 techniciens



Prise de contact tél avec le TI



Point sur les prestations

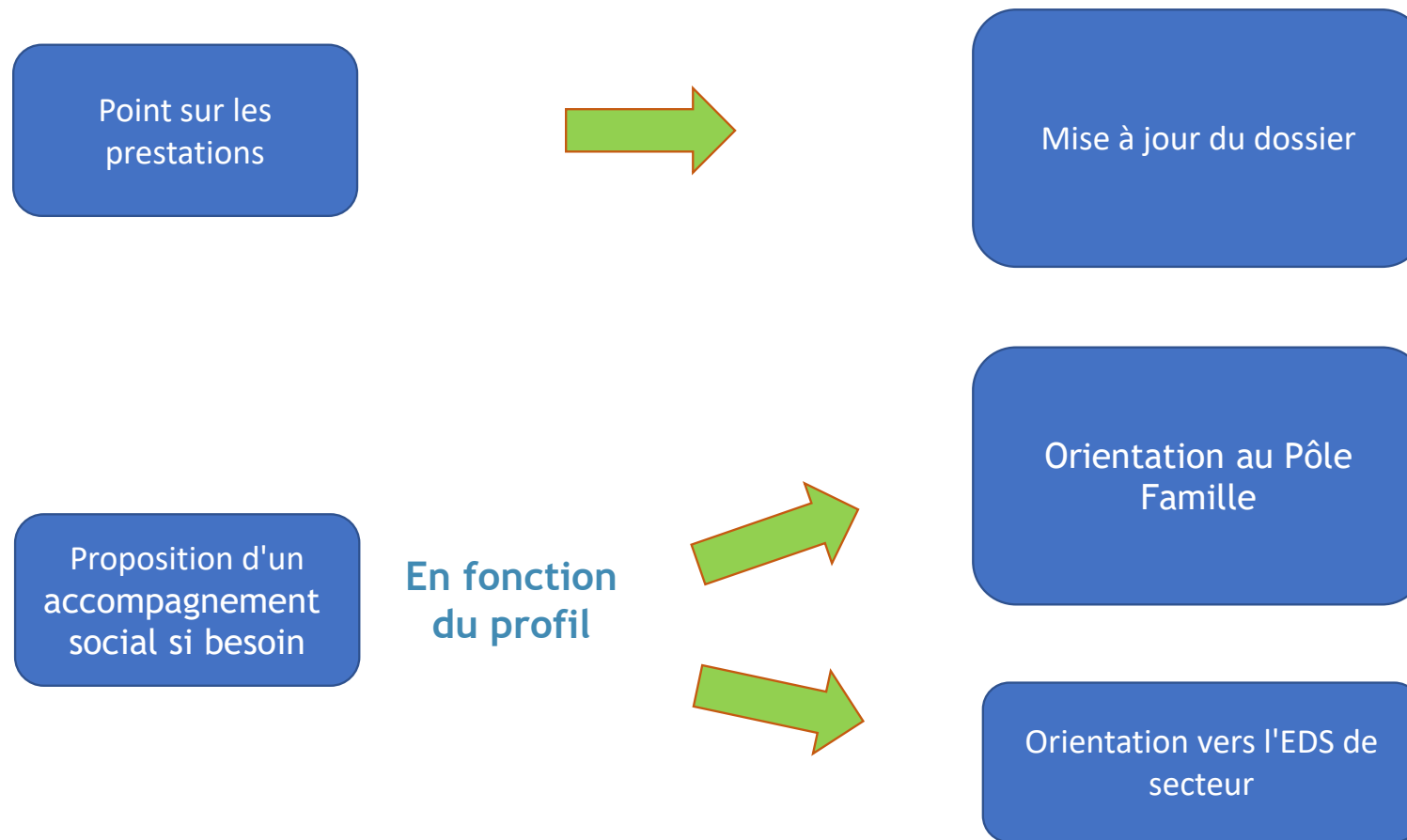


Proposition d'un accompagnement social si besoin



# Offre de service coordonnée travailleurs indépendants

## # Dispositif **HELP!** à la Caf 44



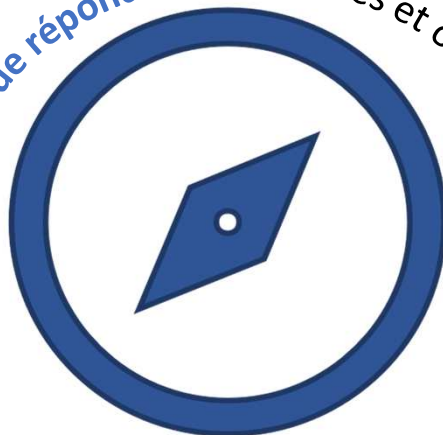
# Offre de service coordonnée travailleurs indépendants

## # Chiffres clés depuis janvier 2024



142 en 2023

78% de répondants conseillés et orientés \*



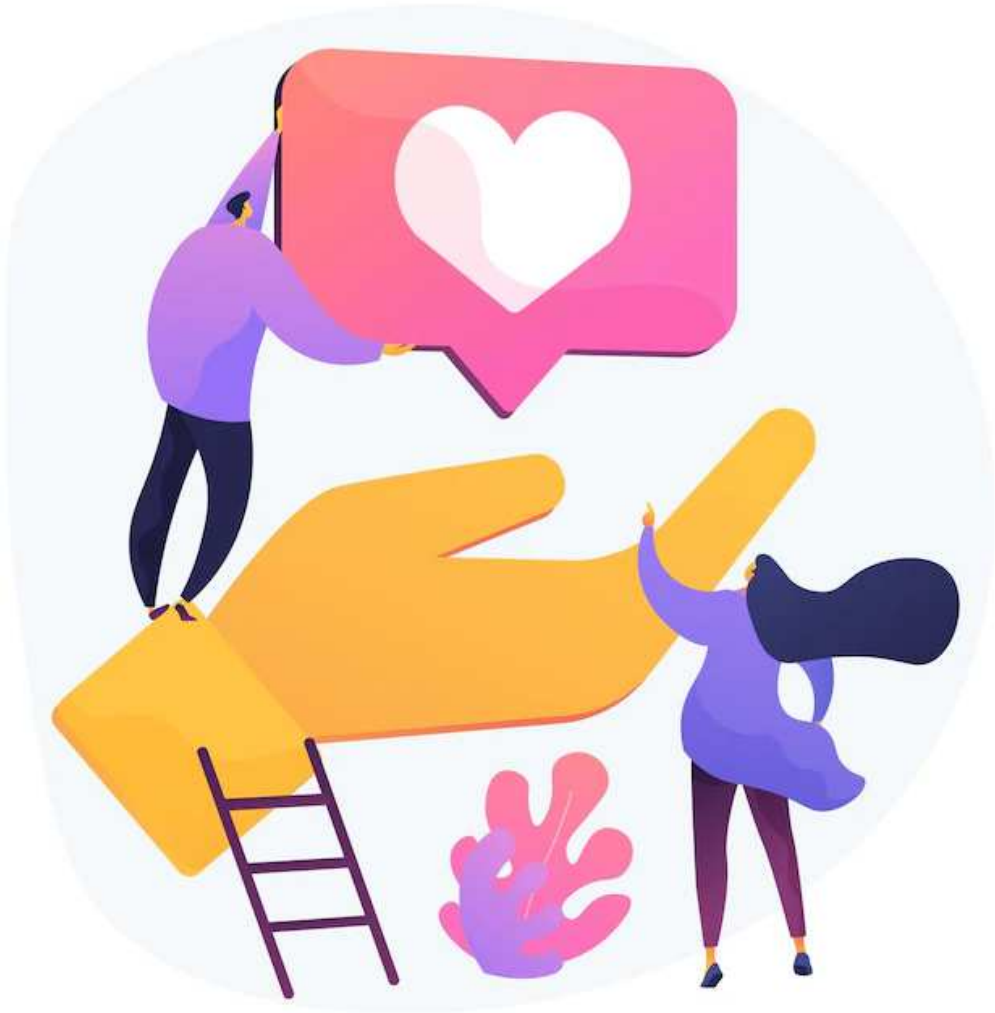
100% des usagers contactés  
en moins de 18 jours

\*Si l'allocataire est non-joignable au bout de 2 tentatives, un mail est envoyé par messagerie Help l'invitant à prendre rendez-vous avec la Caf



VOS QUESTIONS,  
NOS RÉPONSES





# CÔTÉ ALLOCATAIRES

# 1 - Mesure de neutralisation Rsa

## # Application des mesures depuis le 01/11/2024

La notion de **perception** d'un revenu de substitution est remplacée par celle **d'ouverture de droit**.

Ainsi, c'est la situation professionnelle au dernier jour du mois qui détermine le droit à la neutralisation.

Les délais de carence (délais d'attente et différés d'indemnisation) ne permettent plus l'application de la mesure de neutralisation que ce soit en cours de droit ou pour une première demande.

# Mesure de neutralisation Rsa

## # Exemple 1

Monsieur est **bénéficiaire de RSA**.

- Salarié depuis le 02/01/XX.
- Fin de contrat de monsieur le 16/11/XX
- Inscription à France Travail le 20/11/XX
- Ouverture de droit ARE le 27/11/XX.

➤ Les situations professionnelles de Monsieur sont les suivantes :

Salarié 02/01/XX

Sans activité 16/11/XX

Carence 20/11/XX

Bénéficiaire ARE 27/11/XX ou bénéficiaire ARE au 04/12/XX

- Au 30/11 : la situation professionnelle de Monsieur est bénéficiaire de l'ARE.
- Pas de neutralisation des salaires présents en TR même si le revenu de substitution ne sera perçu qu'au mois de décembre.

# Mesure de neutralisation Rsa

## # Exemple 2

*Monsieur est bénéficiaire de RSA*

- *Salarié depuis 02/01/XX.*
- *Fin de contrat le 16/11/XX*
- *Inscription à France Travail le 02/12/XX*
- *Ouverture de droit ARE le 09/12/XX (payé en 01/XX).*

➤ *Les situations professionnelles de Monsieur sont les suivantes :*

*Salarié 02/01/XX*

*Sans activité 16/11/XX*

*Carence 02/12/XX*

*Bénéficiaire ARE 09/12/XX*

- *Au 30/11 : la situation professionnelle de Monsieur est sans activité*
- *Neutralisation des salaires présents en TR à mettre en place.*

# Mesure de neutralisation Rsa

En cas de cumul de deux revenus, la neutralisation des ressources reste possible mais conditionnée à l'absence :

- D'un revenu de substitution
- De continuité/ reprise d'activité.

## Le bénéficiaire Rsa connu CDA devient ADA à la suite d'une cessation d'activité

<b>Avant</b>	Neutralisation sur les salaires en TR (en présence ou non d'une augmentation des indemnités de chômage)
<b>Après</b>	Pas de neutralisation sur les salaires en TR car poursuite des IJ chômage donc revenu de substitution (y compris en l'absence de l'augmentation des indemnités de chômage)

## Le bénéficiaire connu CDA Rsa devient SAL

à la suite d'une fin de fin de droit chômage (absence de reliquat)		A la suite d'une fin de perception liée à un autre motif	
<b>Avant</b>	Neutralisation sur les indemnités de chômage en TR	<b>Avant</b>	Neutralisation sur les indemnités de chômage en TR
<b>Après</b>	Neutralisation sur les indemnités de chômage en TR	<b>Après</b>	pas de neutralisation sur les IJ chômage en TR

# Mesure de neutralisation Rsa



## Rappel d' indemnités journalières

Les périodes d'interruption de versement d'IJ **n'ouvrent pas droit à la mesure de neutralisation** car le droit est bien ouvert et existant

### *Exemple :*

*Demandeur RSA bénéficiaire d'IJ maladie avec une interruption de paiement : dernier paiement le 2 novembre et reprise des versements le 26 décembre pour la période oct nov déc.*

*Pas de droit à la neutralisation puisqu'il y a bien poursuite du droit aux IJ.*



## Refus d'attribution du revenu de substitution (Are, Ass, IJ maladie ...)

Pour mettre en place la mesure neutralisation, la notification de refus d'attribution **ne doit pas être exigée.**

Cependant si une demande d'un revenu de substitution est en cours d'étude, il convient d'attendre le refus d'attribution.

Si une ouverture de droit à un revenu de substitution intervient rétroactivement, la neutralisation devra être annulée et un indu pourra être notifié

## 2 - Le renouvellement des droits à janvier 2025

### # La déclaration de la garantie de ressources

Chaque année, le volet annuel « certificat d'emploi » sert à déclarer les éléments de rémunération garantie du mois de novembre 2024 des personnes employées par un Esat et bénéficiaires de l' Aah. Ces éléments sont nécessaires au calcul des droits à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

L'EXTRANET  
AU SERVICE  
DES PARTENAIRES

Téléprocédure Esat  
[Certificat d'emploi]

ALLOCATIONS FAMILIALES  
Caf  
de Loire-Atlantique

caf.fr  
RAPIDE FIABLE PROCHE DE VOUS

LA TÉLÉDÉCLARATION  
EN QUELQUES CLICS

# Le renouvellement des droits à janvier 2025

## # Bénéficiaire Aah – Avantage vieillesse et invalidité

Les allocataires doivent déclarer à partir de début décembre leurs avantages vieillesse et invalidité depuis l'espace Mon Compte sur le [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

Cette démarche a pour objectif de permettre à la Caf de calculer le montant de l'AAH à compter de janvier 2025.



# Le renouvellement des droits à janvier 2025

## # Les ressources

Chaque année, la Caf reçoit des services des impôts (DGFiP) les données fiscales de l'avant dernière année des personnes bénéficiant des prestations.

Dans certains cas, la Caf ne reçoit aucune donnée fiscale. Si aucune donnée ne peut nous être transmise lors de cet échange, l'allocataire doit alors déclarer ses ressources afin de permettre le versement de ses prestations à compter du mois de janvier de l'année suivante.

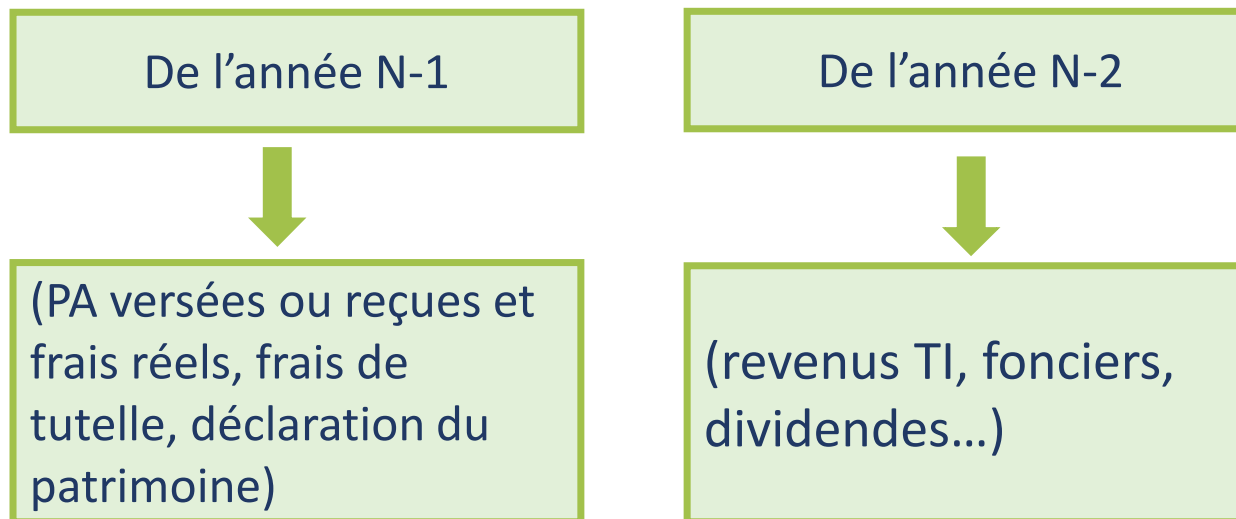


Les revenus perçus à l'étranger doivent être déclarés à la Caf au même titre que ceux perçus en France

# Le renouvellement des droits à janvier 2025

## # l'aide au logement

Pour le renouvellement des droits à l'aide au logement, pensez à déclarer suivant la situation les ressources suivantes :



# Le renouvellement des droits à janvier 2025

## # L'aide au logement – Quittance loyer

- Pour le calcul de l'aide au logement à compter de janvier 2025, la Caf réclame au bailleur le montant du loyer de juillet 2024
- Le bailleur reçoit par courrier un identifiant et un mot de passe provisoire. Cela lui permet de se connecter directement sur son compte dans l'espace « mon compte partenaires - Offre bailleur » du [Caf.fr](https://www.caf.fr)



Sans le montant du loyer de juillet 2024, le droit à l'aide au logement ne pourra pas être calculé à compter du mois de janvier 2025 payable début février 2025.

## 3 – Téléprocédure étudiant boursier



L'étudiant boursier doit nous indiquer chaque année s'il est toujours bénéficiaire d'une bourse sous critère de ressources au 1er décembre.

Cette information nous permet de calculer le montant de son aide au logement avec le barème approprié. En effet, le mode de calcul est différent si l'étudiant est boursier ou non.

# 4 - Incitation à la sécurisation d'une adresse mail

Depuis le 28 septembre, les usagers n'ayant pas d'adresse mail sécurisée\* sur leur compte seront incités à faire le nécessaire à leur prochaine connexion.

20% des usagers sont concernés par cette évolution, en vue d'une future mise en place de la double authentification\*\* à la connexion au Compte :

## Les usagers qui n'ont pas d'adresse mail enregistrée

The screenshot shows a three-step process: 1. MON PROFIL, 2. SAISIE (highlighted), and 3. FIN. A light blue banner contains the text: "Pour sécuriser et garantir l'accès à votre compte, votre adresse mail personnelle est nécessaire. En aucun cas, vos coordonnées de contact ne seront utilisées à des fins commerciales." Below this, there are two input fields for "Votre adresse mail" and "Confirmer votre adresse mail", both containing "adressemail@exemple.com". At the bottom, there are two buttons: "Ignorer" and "Continuer".

## Les usagers qui possèdent déjà sur leur compte une adresse mail qu'ils n'ont pas encore sécurisée

The screenshot shows the same three-step process: 1. MON PROFIL, 2. SAISIE (highlighted), and 3. FIN. A light blue banner contains the text: "Pour sécuriser l'accès à votre compte, vous allez recevoir un code unique à 6 chiffres sur votre adresse mail. Si vous n'utilisez plus cette adresse, vous devez la modifier (via le bouton ✎). En aucun cas, vos coordonnées de contact ne seront utilisées à des fins commerciales." Below this, there is one input field for "Votre adresse mail" with a pencil icon and the text "t\*\*\*@y\*\*\*.com". At the bottom right, there is a "Continuer" button.

\*Adresse mail sécurisée sur le compte = a fait l'objet d'une vérification via un code à 6 chiffres envoyé sur l'adresse mail.

\*\* Connexion avec NIR + mot de passe + code à 6 chiffres envoyé sur l'adresse mail. Le code à 6 chiffres envoyé est valide pendant 10 minutes



# CHIFFRES DU MOIS

# DÉLAIS DE TRAITEMENT – INDICATEURS LOCAUX

Chaque semaine, les **délais de traitement** des mails allocataires et des demandes de prestations sont publiés sur notre site [caf.fr](https://caf.fr). Les situations d'urgence (droit suspendu, rupture de droit) sont traitées en priorité.

Délais de traitement (Chiffres mis à jour le 26/11/2024)



Votre Caf traite actuellement les courriels arrivés entre le

**07/11/2024** et le **13/11/2024**



Votre Caf traite actuellement les demandes RSA et AAH arrivées entre le

**13/11/2024** et le **19/11/2024**



Votre Caf traite actuellement les autres demandes arrivées entre le

**08/10/2024** et le **14/10/2024**

Important

Pour éviter les mails Caf dans vos spams, pensez à mettre dans votre carnet d'adresse : [contact@caf-loireatlantique.fr](mailto:contact@caf-loireatlantique.fr)

Pour arriver directement sur les pages locales du Caf.fr taper dans la barre de recherche : [caf nantes partenaires](https://caf.fr)



VOS QUESTIONS,  
NOS RÉPONSES



# MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Retrouvez  
l'enregistrement  
de ce webinar  
dans le fil de  
conversation.